

**Commission du marché des produits
alimentaires de l'Ontario**
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

Table des matières

Responsabilité de la direction pour les états financiers	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des revenus et dépenses	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9 - 16



Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario
165, the Queensway
Toronto (Ontario)
M8Y 1H8

Téléphone : 416 259-5479 Télécopieur : 416 259-4303
Courriel : info@oftb.com Site Web : www.oftb.com

Le 7 septembre 2022

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ci-joints, pour la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et la direction en est responsable. La préparation d'états financiers sous-entend nécessairement l'utilisation d'estimations comptables faites par la direction, ce qui est particulièrement vrai lorsque des transactions ayant une incidence sur la période comptable actuelle ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable, en se fondant sur les renseignements disponibles au 7 septembre 2022.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une division des responsabilités pertinentes.

La commission est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. La commission examine et approuve les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Bruce Nicholas
Administrateur général, secrétaire-trésorier

Gianfranco Leo
Directeur de l'administration



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario et au ministre des Finances

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario (CMPAO), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CMPAO au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la CMPAO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CMPAO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la CMPAO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CMPAO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent

résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CMPAO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CMPAO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CMPAO à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Toronto (Ontario)
Le 7 septembre 2022

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État de la situation financière

31 mars **2022** 2021

Actifs

Courant

Liquidités	2 138 967 \$	744 333 \$
Comptes clients	856 799	678 814
Charges payées d'avance	74 109	69 671

3 069 875 1 492 818

Immobilisations (note 3)

42 863 056 44 616 780

45 932 931 \$ 46 109 598 \$

Passif et actifs nets

Courant

Emprunts à vue (note 4)	13 901 030 \$	15 045 021 \$
Créditeurs et charges à payer	934 672	743 638
Revenus constatés d'avance	928 680	963 669

15 764 382 16 752 328

Apports en capital reportés (note 5)

397 550 409 628

16 161 932 17 161 956

Actifs nets

Investis dans des immobilisations	28 564 476	29 162 131
Non affectés	1 206 523	(214 489)

29 770 999 28 947 642

45 932 931 \$ 46 109 598 \$

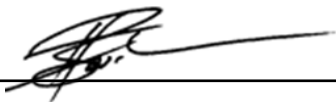
Engagements (note 7)

Passifs éventuels (note 10)

Au nom du conseil d'administration :



Présidente



Secrétaire-trésorier

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État des revenus et dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2022	2021
Revenus		
Loyers	9 614 635 \$	9 576 877 \$
Entreposage frigorifique	2 764 688	2 319 499
Droits de péage	712 793	667 575
Droits de passage des acheteurs	430 287	409 620
Autres revenus	326 420	250 308
Fonds liés à la COVID-19 (note 11)	154 000	399 135
	14 002 823	13 623 014
Dépenses		
Salaires et charges sociales (note 6)	3 925 180	3 890 247
Amortissement	2 166 842	2 143 907
Enlèvement des déchets	1 945 027	1 839 619
Électricité	1 943 246	2 209 129
Taxes foncières et taxes d'affaires	780 010	701 512
Réparations et entretien	495 128	603 505
Assurances	395 497	365 147
Intérêt	394 550	421 807
Carburant	191 930	153 763
Frais liés à la COVID-19 (note 11)	175 572	609 869
Services contractuels divers	173 886	149 895
Fournitures et charges de fonctionnement	136 093	142 527
Services juridiques	123 827	33 706
Dépenses de bureau	111 512	125 577
Dépense de loyer – terrains de l'Hydro	74 198	74 198
Eau	66 396	62 362
Divers	47 219	10 820
Honoraires et frais des membres du conseil d'administration	33 353	33 816
	13 179 466	13 571 406
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	823 357 \$	51 608 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total en 2022
Actifs nets à l'ouverture de l'exercice	29 162 131 \$	(214 489) \$	28 947 642 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	823 357	823 357
Achat d'immobilisations	413 118	(413 118)	-
Amortissement des immobilisations	(2 166 842)	2 166 842	-
Amortissement d'apports en capital reportés	12 078	(12 078)	-
Remboursement des emprunts à vue investis dans des immobilisations	1 143 991	(1 143 991)	-
Actifs nets à la clôture de l'exercice	28 564 476 \$	1 206 523 \$	29 770 999 \$

	Investis dans des Immobilisations	Non affectés	Total en 2021
Actifs nets à l'ouverture de l'exercice	29 832 288 \$	(936 254) \$	28 896 034 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	51 608	51 608
Achat d'immobilisations	317 684	(317 684)	-
Amortissement des immobilisations	(2 143 907)	2 143 907	-
Amortissement d'apports en capital reportés	12 075	(12 075)	-
Remboursement des emprunts à vue investis dans des immobilisations	1 143 991	(1 143 991)	-
Actifs nets à la clôture de l'exercice	29 162 131 \$	(214 489) \$	28 947 642 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars **2022** 2021

Flux de trésorerie liés aux :

Activités de fonctionnement

Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	823 357 \$	51 608 \$
Ajustements visant à rapprocher l'excédent des revenus sur les dépenses et les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	2 166 842	2 143 907
Amortissement d'apports en capital reportés liés à des immobilisations	(12 078)	(12 075)
Variations des soldes du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie		
Comptes clients	(177 985)	459 047
Charges payées d'avance	(4 438)	9 790
Créditeurs et charges à payer	191 034	(588 982)
Revenus constatés d'avance	(34 989)	144 990
	<u>2 951 743</u>	<u>2 208 285</u>

Activités d'immobilisation

Achat d'immobilisations	<u>(413 118)</u>	<u>(317 684)</u>
-------------------------	------------------	------------------

Activités de financement

Remboursement des emprunts à vue	(1 143 991)	(1 143 991)
Réduction des dettes bancaires	-	(2 277)
	<u>(1 143 991)</u>	<u>(1 146 268)</u>

Changement net de la trésorerie

1 394 634 744 333

Trésorerie à l'ouverture de l'exercice

744 333 -

Trésorerie à la clôture de l'exercice

2 138 967 \$ 744 333 \$

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

1. Nature des activités

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario (la « commission »), entreprise publique de la province de l'Ontario, a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. O.15 et les Règlements de l'Ontario 871, 872 et 65/09 connexes. La commission a pour mandats d'exploiter un marché de gros de fruits et de denrées alimentaires ainsi que d'acquérir et d'exploiter la logistique nécessaire au transport et à la manutention des fruits et des denrées alimentaires. Pour remplir ces mandats, la commission loue des terrains et des bâtiments aux grossistes et aux producteurs. La commission est un organisme sans but lucratif provincial géré par un conseil d'administration et est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Résumé des méthodes comptables significatives

Méthode de comptabilité

Les états financiers de la commission ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, y compris la série 4200 de normes comptables pour le secteur public.

Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés des loyers, de l'entreposage frigorifique, des droits de péage et des droits de passage des acheteurs sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

Les revenus constatés d'avance proviennent des paiements anticipés des loyers, de la location de kiosques, de la location d'espaces de stationnement, de la location des cartes d'accès des acheteurs et de la location de bureaux. Ils sont comptabilisés dans les revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les apports en capital reportés sont grevés d'affectations externes et sont reportés et passés en résultat conformément à la méthode d'amortissement appliquée à l'immobilisation comptabilisée qui s'y rattache.

Les autres revenus sont composés de revenus d'intérêts et de location de panneaux d'affichage et sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis, leur montant est estimable et leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Dépenses

Les dépenses sont présentées déduction faite des taxes de vente pouvant être recouvrées.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

2. Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimative, comme suit :

Améliorations foncières	De 10 à 30 ans
Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel	De 5 à 20 ans
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	De 4 à 40 ans

L'amortissement des constructions en cours débute uniquement lorsque la construction est quasi terminée et que l'immobilisation entre en service.

Dépréciation d'actifs à long terme

La commission évalue régulièrement la valeur comptable, l'amortissement et la durée d'utilité de ses immobilisations. Si l'immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la commission, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses dans l'état des revenus et dépenses.

Instruments financiers

La commission évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les comptes clients. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer et des emprunts à vue.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, la commission détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le montant ou le calendrier prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si la commission constate un changement défavorable des flux de trésorerie attendus, elle ramène la valeur comptable de l'actif financier à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou à la valeur de réalisation attendue par la commission en réalisant toute sûreté réelle. Si les événements ou les circonstances s'améliorent à une période ultérieure, la perte de valeur comptabilisée est reprise dans la mesure de l'amélioration, sans toutefois dépasser la valeur comptable initiale. Les pertes de valeur sont comptabilisées par l'utilisation d'un compte de provision, le montant correspondant étant comptabilisé dans l'état des revenus et dépenses.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période considérée. Les comptes exigeant des estimations importantes incluent la durée d'utilité des immobilisations.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

3. Immobilisations

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	275 604 \$	- \$	275 604 \$
Améliorations foncières	7 242 804	2 297 419	4 945 385
Bâtiments	55 357 243	22 233 404	33 123 839
Matériel	6 538 453	3 706 009	2 832 444
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	7 354 214	5 772 414	1 581 800
Construction en cours	103 984	-	103 984
	76 872 302 \$	34 009 246 \$	42 863 056 \$
	2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	275 604 \$	- \$	275 604 \$
Améliorations foncières	7 401 937	2 432 416	4 969 521
Bâtiments	55 412 192	20 932 434	34 479 758
Matériel	6 719 212	3 673 004	3 046 208
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	7 435 541	5 620 402	1 815 139
Construction en cours	30 550	-	30 550
	77 275 036 \$	32 658 256 \$	44 616 780 \$

Au cours de l'exercice, des actifs entièrement amortis au coût total de 815 451 \$ ont été radiés (néant en 2021).

Au cours de l'exercice, des montants comptabilisés dans Construction en cours ont été reclassés selon la ventilation suivante : un montant de 92 421 \$ (néant en 2021) au poste Matériel, un montant néant (200 805 \$ en 2021) au poste Bâtiments, et un montant néant (10 771 \$ en 2021) au poste Améliorations foncières.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

4. Emprunts à vue

Les emprunts à vue sont les suivants :

	2022	2021
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 1 125 000 \$ (1 125 000 \$ en 2021), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 5 000 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations.	945 000 \$	1 005 000 \$
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 2 681 641 \$ (2 681 641 \$ en 2021), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 24 378 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations.	1 804 034	2 096 570
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 7 847 731 \$ (7 847 731 \$ en 2021), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 40 662 \$ plus intérêts à compter du 30 avril 2015 au plus tard, paiements mensuels des intérêts seulement pendant la construction des immobilisations; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations.	6 383 905	6 871 847
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 1 576 934 \$ (1 576 934 \$ en 2021), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 8 344 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement du coût de remplacement de l'équipement de réfrigération.	1 276 566	1 376 689
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 4 000 000 \$ (4 000 000 \$ en 2021), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 16 950 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement du coût du poste de compacteur et de l'aire de réception de l'entreposage frigorifique.	3 491 525	3 694 915
	<u>13 901 030 \$</u>	<u>15 045 021 \$</u>

Tous les emprunts ci-dessus sont garantis par une lettre d'engagement de ne pas vendre, hypothéquer davantage ou grever le bien situé à l'adresse 165, The Queensway.

Au 31 mars 2022, certains emprunts bancaires externes de la commission étaient assujettis de clauses restrictives. Toutes ont été respectées en date du 31 mars 2022.

La commission a également accès à un crédit de fonctionnement sous forme de facilité renouvelable de 1 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel pouvant être utilisé pour le fonctionnement quotidien et les besoins de la commission en matière de fonds de roulement. Au 31 mars 2022, la commission en a utilisé néant (néant en 2021).

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

5. Apports en capital reportés

En 2011, la commission a reçu un apport en capital non récurrent de 500 000 \$ de la part du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. L'immobilisation concernée était quasi achevée et en état d'utilisation au cours de l'exercice 2015, moment à partir duquel la commission a commencé à passer l'apport en capital progressivement en résultat; elle est incluse dans les autres revenus, à l'état des revenus et dépenses.

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	409 628 \$	421 703 \$
Moins : Montant passé en résultat au cours de l'exercice	(12 078)	(12 075)
Solde à la clôture de l'exercice	397 550 \$	409 628 \$

6. Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré

La commission offre à ses salariés à temps plein un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré, dans lequel les salariés versent une cotisation minimale correspondant à 5 % de leur rémunération. La commission verse une cotisation du même montant à concurrence de 6 % pour les employés cumulant plus de 15 ans de service et de 5 % pour les autres employés admissibles. La charge liée à ce REER pour l'exercice s'élève à 104 112 \$ (101 082 \$ en 2021) et est prise en compte dans les salaires et charges sociales.

7. Engagements

La commission loue des terrains pour le stationnement de véhicules et le matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers annuels minimums exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

Année	Montant
2023	329 388
2024	55 673
2025	<u>1 625</u>
	<u>386 686 \$</u>

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

8. Risque lié aux instruments financiers

La commission détient des instruments qui l'exposent au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers correspond au risque de perte financière qu'assume la commission si une contrepartie n'honore pas ses obligations envers elle ou est insolvable. Le coût de l'actif présenté à l'état de la situation financière représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états financiers. La commission place sa trésorerie dans des comptes portant intérêt et des instruments assurés par une banque à charte canadienne (jusqu'à une certaine limite) ou dans des placements très liquides qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie.

Dans le cours normal des activités, la commission est exposée à un risque de crédit du fait de ses clients. Ce risque est réduit par la mise en œuvre de procédures d'approbation du crédit exhaustives et rigoureuses.

Le solde total des comptes clients de 856 799 \$ (678 814 \$ en 2021) comprend des créances clients de 629 329 \$ (396 597 \$ en 2021).

Au 31 mars 2022, les créances clients sont comme suit:

2022	< 30 jours	30 à 60 jours	> 60 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Créances clients	381 520 \$	211 960 \$	17 570 \$	18 279 \$	629 329 \$
2021	< 30 jours	30 à 60 jours	> 60 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Créances clients	292 492 \$	34 441 \$	14 193 \$	55 471 \$	396 597 \$

La direction est d'avis que la commission est exposée à un risque de crédit faible.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers lorsque les montants deviennent exigibles. Pour gérer le risque de liquidité, la commission surveille ses activités et ses flux de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de ressources suffisantes pour satisfaire à ses obligations. Tous les placements de la commission sont réputés facilement réalisables, car ils peuvent être liquidés rapidement à des montants proches de leurs justes valeurs pour répondre aux besoins de liquidités.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

8. Risque lié aux instruments financiers (suite)

Une analyse des échéances des passifs financiers de la commission au 31 mars 2022 est présentée dans le tableau suivant :

2022	Au plus six mois	Entre six mois et un an	De plus de un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créditeurs et charges à payer	934 672 \$	- \$	- \$	- \$	934 672 \$
Emprunts à vue	571 995	571 995	4 575 962	8 181 078	13 901 030
	1 506 667 \$	571 995 \$	4 575 962 \$	8 181 078 \$	14 835 702 \$
2021	Au plus six mois	Entre six mois et un an	De plus de un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créditeurs et charges à payer	743 638	-	-	-	743 638
Emprunts à vue	571 995	571 995	4 575 962	9 325 069	15 045 021
	1 315 633 \$	571 995 \$	4 575 962 \$	9 325 069 \$	15 788 659 \$

L'analyse ci-dessus des échéances des emprunts à vue représente les remboursements prévus.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. La commission a contracté des emprunts à vue portant intérêt au taux d'intérêt préférentiel et, par conséquent, est exposée au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt, les flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations fluctuant par suite des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

9. Droits contractuels

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui produiront des revenus et des actifs à l'avenir. Les droits contractuels de la commission viennent de contrats conclus pour la location de terrains et de bâtiments aux locataires d'unités d'entreposage. Les baux prennent fin à différents moments, le plus long étant en vigueur jusqu'en 2044, et le montant des revenus futurs est égal aux montants réels dépensés par la commission pour les taxes, les dépenses d'exploitation et d'entretien et les autres coûts et charges liés à l'entretien et à l'exploitation des unités louées faisant l'objet des baux.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

10. Passifs éventuels

Dans le cours normal des activités, la commission est confrontée à diverses réclamations et affaires litigieuses. La direction de la commission croit que ces réclamations n'auront pas d'incidence importante sur la position financière de la commission, bien qu'aucune garantie ne puisse être fournie quant à la conclusion finale de ces réclamations. Tout accord potentiel sera comptabilisé lorsqu'un passif est probable et qu'un montant peut être raisonnablement déterminé.

11. Financement et dépenses liées à la COVID-19

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) a convenu de rembourser à la commission les dépenses admissibles liées à la COVID-19, jusqu'à un maximum de 399 135 \$ pour l'exercice 2021, un maximum de 226 865 \$ pour l'exercice 2022 et un maximum de 20 000 \$ pour l'exercice 2023, liées aux mesures visant à prévenir la propagation de la COVID-19 à la commission.

Au 31 mars 2022, la commission avait enregistré un montant à recevoir de 12 260 \$ (27 775 \$ en 2021) de la part du MAAARO lié aux coûts admissibles encourus pendant l'exercice.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres des années précédentes ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de cet exercice.